

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE D'AGENT IMMOBILIER

- Le formulaire de renouvellement complété et signé (Cerfa15312)
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie de la carte professionnelle
- Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois
- Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original **et** copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif du respect de l'obligation de formation
- L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

et

- Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant

ou

- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

- REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 120€ (Arrêté du 19 juin 2015)**

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

*Les attestations doivent porter la mention des activités concernées